



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10.3 de l'ordre du jour provisoire

Dix-septième session ordinaire

Rome, 18-22 février 2019

**ÉLABORATION DU *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE***

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-3
II. Proposition de champ d'application et de plan pour le <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	4
III. Processus d'élaboration du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	5-12
IV. Ressources financières	13-14
V. Indications que la Commission est invitée à donner	15
Annexe I: Proposition de plan pour le <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	
Annexe II: Proposition de calendrier pour l'élaboration du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	
Annexe III: Estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'élaboration du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



CGRFA 17

I. INTRODUCTION

1. À sa seizième session ordinaire, qui s'est tenue en 2017, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (La Commission) a adopté un calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (Le Plan d'action mondial) et les travaux d'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (Le Deuxième rapport)¹. Conformément au calendrier, la Commission devrait examiner les travaux d'élaboration du Deuxième rapport et les Directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de l'élaboration du Deuxième rapport, au cours de la présente session².

2. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) a examiné l'élaboration du Deuxième rapport et le projet de *Directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux* à sa cinquième session, en mai 2018. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'approuver le plan et le calendrier proposés pour l'élaboration du Deuxième rapport et a recommandé d'apporter certaines modifications au projet de Directives relatives à l'élaboration des rapports³. Il a également demandé au Secrétariat d'inviter les points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières à formuler des observations sur le projet de Directives et d'en élaborer une version finale à la lumière des observations reçues, en vue de son examen par la Commission à la présente session. Les points focaux nationaux de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, de la Finlande, de Madagascar et de la République-Unie de Tanzanie ont fait parvenir leurs observations et/ou commentaires.

3. Le présent document présente le champ d'application, le plan et le processus d'élaboration pour le Deuxième rapport, en vue de son examen par la Commission. La version révisée du projet de Directives relatives à l'élaboration des rapports figure dans le document intitulé *Projet révisé de Directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de l'élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, qui a été révisé à la lumière des observations transmises par le Groupe de travail et les points focaux nationaux⁴.

II. PROPOSITION DE CHAMP D'APPLICATION ET DE PLAN POUR LE DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

4. À sa dernière session, la Commission a souligné que les informations qui seront recueillies pour le Deuxième rapport devaient concerner non seulement l'état des ressources génétiques forestières, mais aussi les efforts de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur de ces ressources.⁵ Un projet de plan pour le contenu du Deuxième rapport figure à l'*annexe I* du présent document. Il est proposé que la structure du Deuxième rapport souligne la contribution des ressources génétiques forestières au développement durable, en particulier à l'Objectif de développement durable 15 (vie terrestre), et décrive les conséquences de des éventuelles évolutions dans le secteur des forêts sur les ressources génétiques forestières et leur gestion. Le Deuxième rapport devrait encore porter sur les ressources génétiques des arbres forestiers et des autres espèces de plantes ligneuses utilisées à des fins multiples et gérées dans un large éventail de systèmes de gestion des forêts. Le Deuxième rapport devrait également fournir des informations sur l'éventuelle mise à jour du Plan d'action mondial.

¹ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 74.

² CGRFA-16/17/20, *annexe C*.

³ CGRFA-17/19/10.1, paragraphes 15 et 16.

⁴ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

⁵ CGRFA-16/17/18, paragraphe 19.

III. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE*

5. Les principales sources de données et d'informations pour l'élaboration du Deuxième rapport sont toujours les rapports nationaux sur les ressources génétiques forestières. Le calendrier adopté par la Commission pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial prévoit que les travaux d'élaboration du Deuxième rapport et du Deuxième rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial (Deuxième rapport sur la mise en œuvre) seront menés en parallèle⁶.

6. Il est proposé que les Directives pour l'élaboration des rapports nationaux soient organisées en deux sections. La première section serait un questionnaire élaboré en 2017, en vue de l'élaboration des rapports d'avancement des pays en matière de mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment l'état de la conservation, de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières, ainsi que l'état des politiques et des institutions dans ce domaine. En 2020, les pays n'auraient plus qu'à mettre à jour, en cas de changement, les données et les informations qu'ils ont transmises en 2018 pour le Premier rapport sur la mise en œuvre, au moyen du questionnaire en ligne qui se trouve sur la plateforme Open Foris. Le questionnaire figure à l'appendice 1 de l'*annexe I* du document intitulé *Projet de Directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de l'élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*⁷.

7. La deuxième section des Directives relatives à l'élaboration des rapports en vue de l'élaboration du Deuxième rapport portera sur les informations complémentaires nécessaires à l'élaboration de ce dernier. Les Directives relatives à l'élaboration des rapports utilisées pour le premier rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* (2014) ont été adaptées, afin de réduire la charge de travail des pays dans ce domaine. La FAO n'aura plus besoin de demander aux pays les données que ceux-ci lui transmettent, ou ont déjà transmises, dans le cadre d'autres processus d'élaboration des rapports. La FAO n'aura, par exemple, pas à demander de données d'ensemble sur les ressources forestières pour élaborer le Deuxième rapport, car ces données ont déjà été recueillies dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales⁸. Les informations complémentaires proposées en vue de l'élaboration du Deuxième rapport figurent à l'appendice 2 de l'*annexe I* du document intitulé *Projet de Directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de l'élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*⁹.

8. L'élaboration des rapports nationaux suivra la même procédure que celle qui a été utilisée pour l'élaboration du Premier rapport. En mai 2019, la FAO invitera les membres de la Commission à confirmer les points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières ou à en désigner de nouveaux et à soumettre leurs rapports nationaux, en vue de l'élaboration du Deuxième rapport, d'ici au 30 juin 2020. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, une aide financière limitée sera mise à la disposition des pays en développement, afin d'appuyer l'élaboration des rapports nationaux, notamment les ateliers nationaux et autres consultations des parties prenantes. La FAO et ses partenaires étudieront également la possibilité d'organiser des consultations régionales ou sous-régionales en 2019, afin de débattre des conclusions du Premier rapport sur la mise en œuvre, de clarifier les exigences en matière de rapports en vue de l'élaboration du Deuxième rapport et de cerner les problèmes rencontrés et les possibilités en matière de renforcement de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Pour plus de détails concernant le calendrier relatif à l'élaboration du Deuxième rapport, veuillez consulter l'*annexe II* du présent document.

9. Les données et les informations fournies dans le cadre des rapports nationaux seront complétées par des données et des informations obtenues dans d'autres évaluations pertinentes et grâce à d'autres fournisseurs de données, ainsi que dans des publications scientifiques. Sous réserve de

⁶ CGRFA-16/17/20, *annexe C*.

⁷ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

⁸ *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. Directives et spécifications*. Document de travail de l'Évaluation des ressources forestières 189, FAO, Rome. <http://www.fao.org/3/I8699FR/i86999fr.pdf>

⁹ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la FAO organisera des réunions de spécialistes sur des sujets choisis, afin d'obtenir des contributions spécifiques et inspirées des recherches les plus récentes, qui seront incluses dans différents chapitres du Deuxième rapport. En outre, les fonds le permettant, la FAO recrutera, si nécessaire, des consultants, qui contribueront à l'élaboration du Deuxième rapport.

10. Lors de l'élaboration du Deuxième rapport, la FAO poursuivra sa collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales concernées et les invite à contribuer à l'élaboration du Deuxième rapport.

11. Si la Commission le juge utile, la FAO est disposée à étudier la possibilité de mettre au point un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières. Dans le cadre de l'élaboration du premier rapport, des efforts ont été réalisés pour mettre à jour la base de données REFORGEN sur les ressources génétiques forestières, qui a été lancée en 1993, afin de stocker et gérer les données et les informations transmises dans les rapports nationaux. Toutefois, cette mise à jour s'est avérée problématique, en raison de l'architecture obsolète du logiciel et de la conception de la base de données. En outre, en raison de problèmes techniques, il n'a pas été possible de créer une interface en ligne pour que les points focaux nationaux puissent accéder aux données contenues dans REFORGEN ou téléverser les leurs. En 2017, la FAO a créé un système de présentation des rapports en ligne sur la base de la plateforme Open Foris, en vue de l'élaboration et de la soumission des rapports d'avancement nationaux dans le cadre du Premier rapport sur la mise en œuvre. Le système de présentation des rapports a permis aux points focaux nationaux de remplir leurs rapports d'avancement nationaux en ligne, la FAO fournissant une assistance technique spécifique, si besoin. Ce système de présentation des rapports peut également servir à élaborer les rapports nationaux pour le Deuxième rapport, mais ses fonctionnalités sont limitées quand il s'agit de mettre en ligne les données et les informations soumises par les pays. Un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières devrait permettre de résoudre ce problème.

12. À sa cinquième session, le Groupe de travail a noté que la mise au point de ce système d'information devait constituer une priorité en vue de la mise à disposition des données clés des rapports nationaux auprès du public. Il a également noté que le système d'information devait permettre aux pays d'obtenir des copies des rapports pour leur propre usage. Le Groupe de travail a donc recommandé à la Commission de demander à la FAO de commencer à mettre au point un nouveau système d'information sur les ressources génétiques forestières, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires¹⁰.

IV. RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES

13. Les travaux de la FAO concernant les ressources génétiques forestières figurent dans le Programme stratégique 2 de la FAO («*Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables*»). Pour l'exercice biennal 2018-2019, les ressources disponibles comprennent un poste financé sur le Programme ordinaire (Forestier [Classe P-4], Ressources génétiques forestières et biodiversité), des ressources financières affectées à l'organisation de la cinquième session du Groupe de travail et la contribution du personnel d'appui aux travaux sur les ressources génétiques forestières. Les ressources du Programme ordinaire affectées aux travaux sur les ressources génétiques forestières ne devraient pas augmenter sensiblement entre 2020 et 2023. Il est donc essentiel de disposer de ressources extrabudgétaires pour élaborer le Deuxième rapport dans les délais impartis.

14. L'estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'élaboration et à la publication du Deuxième rapport figurent à l'*annexe III* du présent document. Outre les ressources financières nécessaires pour aider les pays en développement à élaborer leurs rapports nationaux et pour organiser les consultations régionales, le personnel d'appui et le personnel technique suivants devront être mis à disposition de juillet 2019 à juin 2023, afin d'aider à élaborer le Deuxième rapport: un Forestier (Classe P-3) et un agent des Services généraux (Classe G-3). Les coûts de l'élaboration d'un éventuel nouveau système d'information sur les ressources génétiques forestières ne figurent pas dans le budget prévisionnel présenté à l'*annexe III*.

¹⁰ CGRFA-17/19/10.1, paragraphe 17.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

15. La Commission souhaitera peut-être:

- i. examiner le plan et le calendrier proposés pour l'élaboration du Deuxième rapport, en vue de leur adoption;
- ii. examiner le projet de Directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux, en vue de leur adoption;
- iii. encourager les pays à commencer la collecte d'informations et de données, en vue de l'élaboration de leurs rapports nationaux;
- iv. appeler les pays à soumettre leurs rapports nationaux pour l'élaboration du Deuxième rapport, le 30 juin 2020 au plus tard;
- v. demander à la FAO d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales compétentes à contribuer à l'élaboration du Deuxième rapport;
- vi. demander à la FAO de commencer à mettre au point un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires;
- vii. d'encourager la FAO à étudier des moyens qui pourraient permettre de renforcer les systèmes d'information nationaux et régionaux sur les ressources génétiques forestières, notamment au moyen d'un appui technique et financier.
- viii. inviter les donateurs à appuyer l'élaboration du Deuxième rapport, après avoir pris note des ressources extrabudgétaires nécessaires, qui figurent à l'*annexe III*.

ANNEXE I

**PROPOSITION DE PLAN POUR LE DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE**

Avant-propos

Remerciements

Sigles et acronymes

Au sujet de cette publication

Résumé

Partie 1: Contribution des ressources génétiques forestières au développement durable

Chapitre 1. Valeur et importance des ressources génétiques forestières

- Définition des ressources génétiques forestières
- Valeur économique, environnementale, sociale et culturelles des ressources génétiques forestières
- Le rôle des ressources génétiques forestières dans la réalisation des Objectifs de développement durable pertinents

Partie 2: État de la diversité dans les forêts et les autres terres boisées

Chapitre 2. L'état des forêts

- Conclusions pertinentes de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020
- Les facteurs de changement dans le secteur des forêts

Chapitre 3. L'état des autres terres boisées

- Vue d'ensemble établie à l'aide des évaluations disponibles des autres terres boisées, qui ne sont pas classées comme «forêts» dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales¹

Chapitre 4. L'état de la diversité entre les espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses

- Vue d'ensemble établie à l'aide des conclusions de l'évaluation mondiale des arbres, réalisée actuellement par l'Agenda International pour la conservation dans les jardins botaniques et le Groupe mondial de spécialistes des arbres de la Commission de sauvegarde des espèces de l'Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, et des données disponibles dans la base de données *GlobalTreeSearch*

Chapitre 5. L'état de la diversité au sein des espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses

- Vue d'ensemble de l'inventaire, de la caractérisation et du suivi des ressources génétiques forestières établie à l'aide de publications scientifiques et d'autres informations disponibles, notamment les données et les informations pertinentes qui figurent dans les rapports nationaux

¹ *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. Termes et définitions*. Document de travail de l'Évaluation des ressources forestières 188, FAO, Rome. <http://www.fao.org/3/I8661FR/i8661fr.pdf>

Partie 3: État de la conservation des ressources génétiques forestières

Chapitre 6. Conservation *in situ* des ressources génétiques forestières

- Conservation des ressources génétiques forestières dans les forêts naturelles et plantées

Chapitre 7. Conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières

- Conservation des ressources génétiques forestières en station de conservation *ex situ*, essais de provenance et de descendance, banques de semences, collections de clones, etc.

Partie 4: État de l'utilisation, de la mise en valeur et de la gestion des ressources génétiques forestières

Chapitre 8. État de l'utilisation

- Sélection, production, fourniture et déploiement du matériel forestier de reproduction
- Aspects économiques et moyens d'existence liés au matériel forestier de reproduction

Chapitre 9. État de l'amélioration génétique et des programmes de reproduction

- État et tendances en ce qui concerne l'amélioration des arbres et les programmes de reproduction
- Gains de productivité et aspects économiques

Chapitre 10. Gestion des ressources génétiques forestières

- Considérations génétiques en matière de gestion des forêts naturelles et plantées et leurs incidences économiques.
- Conséquences de l'évolution du secteur forestier sur les ressources génétiques forestières et leur gestion

Partie 5: État des capacités et des politiques

Chapitre 11. Cadre institutionnel pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

- Capacités en matière de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières
- Mécanismes de coordination nationaux et autres institutions chargées des ressources génétiques forestières
- Politiques et stratégies pertinentes en matière de ressources génétiques forestières
- Parties prenantes qui participent à la conservation, à l'utilisation et à la mise en valeur des ressources génétiques forestières
- Recherche et développement

Chapitre 12. Coopération internationale et régionale en matière de ressources génétiques forestières

- Organisations internationales et réseaux régionaux chargés des ressources génétiques forestières
- Contribution de la coopération internationale et régionale à la conservation, à l'utilisation et à la mise en valeur des ressources génétiques forestières

Partie 6: Défis et opportunités

Chapitre 13. Mesure à prendre à l'avenir

- Disponibilité des informations sur les ressources génétiques forestières

- Conservation des ressources génétiques forestières
- Utilisation, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières
- Politiques, institutions et renforcement des capacités

Références**Appendices**

	2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Élaboration du projet de Deuxième rapport								
Le Groupe de travail, à sa septième session, examine le projet de Deuxième rapport								
Incorporation des observations du Groupe de travail au projet de Deuxième rapport								
La CRGAA, à sa dix-neuvième session, examine le projet de Deuxième rapport								
Mise au point de la version finale du Deuxième rapport, en vue de son impression et de sa								
Préparation des résumés et des infographies du Deuxième rapport en six langues								
Publication du Deuxième rapport								

ANNEXE III

**ESTIMATION DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À
L'ÉLABORATION DU *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE* (en milliers d'USD)²**

Poste	2018- 2019	2020- 2021	2022- 2023	Total
Consultations nationales des parties prenantes et élaboration des rapports nationaux (70 × 10 000 USD par pays)	700			700
Consultations régionales et sous-régionales (Asie, Afrique, Proche-Orient, Amérique latine et Caraïbe, Pacifique [5]; 125 000 USD par région)	375	250		625
Réunions de spécialistes (4) (30 000 USD par réunion)		120		120
Appui des consultants à l'élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde	34	269	51	354
Appui technique (1 Forestier [P3], 48 mois)	80	321	241	642
Appui administratif (1 agent des services généraux, 48 mois)	39	155	116	310
Opérations (frais de voyage du personnel, consommables, coûts divers)	30	30	30	90
Production, impression et distribution; préparation des résumés et des infographies en six langues; publication du Deuxième rapport			170	170
Total partiel				3 011
Dépenses d'appui indirect (7 %)				211
Total				3 222

² Les coûts de la mise au point d'un éventuel nouveau système d'information sur les ressources génétiques forestières ne figurent pas dans le budget prévisionnel.